



ADOMA prise la main dans le sac !!!

*Cela fait plus de deux ans que les salariés le disaient : c'est maintenant chose prouvée : quand elle l'estime nécessaire, ADOMA (société ou l'Etat est majoritaire) n'hésite pas, pour parvenir à ses fins, à commettre des actes qui ne relèvent pas seulement du droit du travail, **mais des délits qui relèvent du droit pénal !!!***

Le long conflit qui oppose 40 salariés du nettoyage des foyers ADOMA (ex SONACOTRA), vient de connaître un nouveau rebondissement. 14 d'entre eux, qui avaient été repris en juillet 2008 par la **Régie Nord littoral** se retrouvent à nouveau sans employeur. En effet depuis le 1^{er} septembre 2008 la **Régie Nord Littoral**, s'est retirée du marché conformément à ce qu'elle avait écrit à ADOMA dès le 25 juillet 2008.

Normalement dans ce cas là, la loi impose à ADOMA de garantir l'emploi poste par poste soit en faisant appel à un nouveau sous traitant, soit en reprenant lui-même l'activité mais en tout état de cause les salariés en place doivent être repris.

Le 1^{er} septembre quand les salariés se sont présentés à leur poste il n'y avait plus d'employeur. Ils se sont donc adressés à ADOMA qui a refusé de leur répondre mais a écrit à leur ancien employeur **qu'il n'y avait pas de nouveau prestataire !**

Les salariés ont alors fait établir à deux dates différentes (25 septembre et 24 octobre 2008) deux constats d'huissiers. Que nous apprennent-ils ?

- Dans plusieurs foyers intervient, **PRONET**, une entreprise de nettoyage qui, de concert avec ADOMA et en violation de la loi emploie d'autres salariés
- Intervient aussi **ASDISO** une entreprise de travail temporaire...d'insertion qui là encore viole la loi
- Dans au moins un foyer ce sont **les résidents eux-mêmes** qui font le travail moyennant une baisse de leur redevance ! (dixit la gérante du foyer)
- Enfin un salarié explique que depuis juillet il intervient aussi sur un foyer normalement **attribué par appel d'offres à l'autre régie de quartier** à savoir Régie service 13 et qui ne peut donc ignorer la chose !!!

Ces faits là ont un nom : **violation de la loi sur les appels d'offres, violation de la loi sur les transferts de personnels, travail dissimulé, utilisation frauduleuse des fonds publics au travers des emplois aidés....**

Ce **jeudi 30 octobre à 8h 30 ADOMA est assignée en référé** au conseil de Prud'hommes de Marseille, justement sur cette question de la reprise du personnel. Les salariés (et les résidents) ont décidé en tout état de cause de ne pas en rester là et de porter plainte au pénal.

Marseille le 26 octobre 2008.